

Quatrième séance, vendredi 24 mai 2024

Présidence de Adrian Brügger (UDC/SVP, SE)

Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
2013-GC-4	Divers	Communications		
2024-GC-122	Résolution	Pour le maintien des ORP dans chaque district du Canton de Fribourg	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Nicolas Bürgisser David Bonny
2024-GC-23	Recours en grâce	Recours en grâce du 28 novembre 2023	Huis clos	<i>Rapporteur-e</i> Bernard Bapst
2024-GC-37	Recours en grâce	Recours en grâce du 12 février 2024	Huis clos	<i>Rapporteur-e</i> Bernard Bapst
2023-DIME-97	Décret	Décret relatif à l'octroi d'une aide aux investissements des entités responsables de la mise en oeuvre des mesures de projet d'agglomération	Entrée en matière Première lecture Deuxième lecture Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Laurent Dietrich <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-François Steiert
2023-GC-244	Postulat	De l'importance de la lutte contre le travail au noir	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Sandra Lepori <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2023-GC-252	Motion	Modification de la loi fribourgeoise sur la responsabilité civile des collectivités publiques et de leurs agents (LResp)	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Simon Zurich Antoinette de Weck <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2023-GC-273	Motion	Article 41 alinéa 4 de la loi sur les finances de l'Etat (LFE du 25.11.1994, version entrée en vigueur le 01.01.2020)	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Benoît Rey <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2013-GC-41	Divers	Clôture de la session		

La séance est ouverte à 08 h 30.

Présence de 100 députés; absents: 10.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. André Kaltenrieder, Jean-Daniel Schumacher, Philipp Wieland, Ralph Alexander Schmid, Jacques Morand, Regula Hayoz Helfer, Thierry Steiert, Pierre Mauron, Eliane Aebischer et Dominique Zamofing.

M^{me} et MM. Sylvie Bonvin-Sansonnens, Didier Castella, Romain Collaud, Olivier Curty et Philippe Demierre, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

Divers 2013-GC-4 Communications

Président du Grand Conseil. Im Anschluss an unsere Sitzung findet hier im Saal eine Zusammenkunft des "hôpital fribourgeois" (HFR) statt.

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Résolution 2024-GC-122 Pour le maintien des ORP dans chaque district du Canton de Fribourg

Auteur-s: **Bürgisser Nicolas** (PLR/PVL/FDP/GLP, SE)
Bonny David (PS/SP, SC)
Dépôt: **23.05.2024** (BGC mai 2024, p. 1868)

Prise en considération

Bonny David (PS/SP, SC). Le dépôt de cette résolution, qui est un objet parlementaire non contraignant, est motivé par la volonté de maintenir les offices régionaux de placement (ORP) dans chaque district - et en particulier dans les districts périphériques, comme c'est le cas aujourd'hui - et non de les centraliser sur un, deux ou trois sites pour tout le canton de Fribourg.

Selon nous, il est préférable de maintenir les ORP dans chaque district, car le système a fait ses preuves, démontré son efficacité et la qualité de ses services. Les chiffres du chômage sont certes bas aujourd'hui, mais attention aussi, il peut en être différemment demain. On a également vu des fermetures spectaculaires d'entreprises tout récemment.

Une centralisation nécessiterait de nombreux et coûteux déplacements pour les chômeurs. Les employés des ORP connaissent aussi bien le tissu économique qu'industriel et social de leur district. Ils connaissent les entreprises et sont les plus à même de trouver une solution rapide pour les chômeurs. Dans le contexte d'une centralisation, cet aspect se perdra et c'est dommageable pour les chômeurs, les entreprises et les districts.

Pour conclure, nous vous invitons à soutenir cette résolution, afin de demander au Conseil d'Etat de maintenir les ORP dans chaque district. Après, il sera trop tard.

Bürgisser Nicolas (PLR/PVL/FDP/GLP, SE). Besten Dank, dass Sie unserer Resolution den nötigen Platz für eine Diskussion geben.

Die Ausgangslage der regionalen Arbeitsvermittlungszentralen (RAV) / "offices régionaux de placement" (ORP) ist fast die gleiche wie beim "hôpital fribourgeois" (HFR). Ich verfolge das HFR nun seit über fünfzehn Jahren sehr intensiv. Selten wurde so viel versprochen und anschliessend so wenig eingehalten. Die HFR-Standorte Tfers, Châtel-Saint-Denis, Romont und "Meyriez" sollten geschlossen werden, um Kosten zu sparen. Und was geschieht? Alles wird noch teurer, obwohl man die Standorte ausbluten lässt und runterfährt.

Dies wird auch hier bei den ORP/RAV-Standorten passieren. Düringen soll geschlossen werden, damit in Freiburg, in "Fribourg", alles konzentriert sein soll. Was wird passieren? Die RAV-Kosten werden steigen, die Effizienz und die RAV-Beratungen werden schlechter werden und in "Fribourg" werden kaum noch Leute Deutsch sprechen, sodass sich immer mehr Deutschfreiburger, Senslerinnen und Sensler von "Fribourg" abwenden.

Warum schliesst man eigentlich nicht den Standort "Fribourg" und vergrössert den RAV-Standort Düringen – auch für die Saanebezirk-Kundinnen und -Kunden, direkt neben dem Bahnhof in Düringen, an bester Lage, alle 15 Minuten eine Zugverbindung? Dann könnten die "Fribourg"-RAV-Kundinnen und -Kunden nach Düringen kommen, ja, nach Düringen, das ja angeblich auch in der Agglomeration Freiburg (Agglo Freiburg) ist, vor allem, wenn es ums Zahlen geht.

Wieso immer im Zentrum, wo die Mieten am teuersten sind?

Will der Staatsrat mit der Schliessung des RAV Sense die Leute weiterhin und noch mehr nach Bern treiben, weil dann in "Fribourg" kaum noch Deutsch gesprochen wird, wie es leider in ganz vielen Ämtern heute der Fall ist? Oder schliessen wir uns dem RAV Bern an? Denn die RAV-Arbeitslosenversicherung und die RAV-Arbeitslosenbetreuung sind ja schweizweit genau gleich geregelt, also bundesweit organisiert. Dann können unsere Sensler Kundinnen und Kunden, wie sie es ja jetzt schon machen, wenn es sich um das HFR handelt, direkt in die Berner Spitäler gehen und nicht mehr ins HFR nach Freiburg.

Ich mache jede Wette mit dem Staatsrat. Die Schliessung der RAV-Aussenstellen wird finanziell nichts bringen. Im Gegenteil: Die Kosten werden steigen, die Qualität der Leistungen wird sinken, vor allem für unsere Senslerinnen und Sensler, wie es leider jetzt in allen anderen Fällen auch schon Realität ist.

Ich weiss, wir werden mit dieser Resolution vermutlich nicht durchkommen. Aber unsere Stellungnahmen sind in den Grossratsprotokollen und ich werde den Staatsrat, der leider heute nicht da ist, an die Versprechungen erinnern und seine Mitglieder in die Verantwortung nehmen. Ich bin jetzt schon ein älterer Mann, aber das werde ich nicht vergessen.

Übrigens: schade, dass kein Staatsrat und keine Staatsrätin da ist.

Wieso fahren wir nicht die Anzahl der Staatsräte von 7 auf 5 runter? Dann könnten wir ganz viele Kosten sparen, wie es in ganz vielen anderen gleich grossen Kantonen schon der Fall ist: in Luzern, Aargau, Solothurn, "le Valais", "Neuchâtel", Thurgau, "le Tessin". Dort haben wir 5 Staatsräte, können viele Kosten sparen, eine Flut von Sekretariatspersonal einsparen und wirklich Kosten runterfahren.

Barras Eric (*UDC/SVP, GR*). Je m'exprime au nom du groupe de l'Union démocratique du centre et je n'ai pas de liens d'intérêts avec cette affaire, si ce n'est d'être syndic et d'avoir, de temps en temps, affaire avec certains de ces centres.

Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance de cette résolution et reste partagé.

Il semblerait normal de maintenir des centres régionaux dans plusieurs zones pour plusieurs raisons. Prenons l'exemple des centres de police, dont la présence dans chaque région assure une réponse rapide et efficace aux besoins de sécurité des citoyens. De la même manière, les centres régionaux jouent un rôle important en étant proches des personnes et des entreprises locales.

Ces centres régionaux, en étant répartis de manière décentralisée, garantissent une prestation de services de haute qualité, comme le montre le succès des offices régionaux de placement (ORP) du canton de Fribourg actuellement. Leur proximité avec les demandeurs d'emploi et les entreprises locales nous a déjà montré une certaine satisfaction générale. En évitant des déplacements coûteux et inutiles pour les usagers et les employés, ces centres permettent une efficacité locale, et une trop grosse centralisation coûtera sûrement encore plus cher.

Toutefois, il est également important que la situation de ces centres reste évolutive et s'adapte aux besoins de la population, tout en restant gérable financièrement. Il est important de continuer à évaluer les services offerts et leur pertinence, afin de répondre de manière optimale aux attentes de tous. Cela implique d'être flexible et de faire évoluer ces centres régionaux en fonction des nouvelles dynamiques démographiques et économiques.

Un autre point qui interpelle dans notre groupe : sommes-nous prêts à perdre des services dans nos districts ? Ne sommes-nous pas en train de créer des régions en lieu et place des districts ?

Il aurait fallu également avoir une vue de la situation financière actuelle et aussi de la situation actuelle du personnel pour pouvoir se prononcer clairement sur cette résolution.

Comme déjà dit précédemment, notre groupe reste partagé et s'interpelle sur ces différentes solutions, raison pour laquelle la liberté de vote sera de mise pour cette résolution.

Jaquier Armand (*PS/SP, GL*). Mes liens d'intérêts : je suis conseiller communal et président de la commission sociale de Romont. J'ai été responsable du syndicat Unia et, par là même, responsable de la caisse de chômage d'Unia et membre des commissions tripartites dès le début de leur constitution. Les commissions tripartites sont des organes qui suivent les offices régionaux de placement (ORP).

Il convient de se focaliser sur le but du travail des ORP. A la mise en place des ORP, le but était double :

1. accompagner, conseiller, orienter les demandeurs d'emploi, les travailleurs qui avaient perdu leur travail ;
2. faire un certain contrôle sur leur engagement dans les recherches d'emploi.

Aujourd'hui, en centralisant, en utilisant l'informatique, le risque quasi inéluctable est de n'avoir plus que la deuxième tâche, à savoir le contrôle. Le but principal et essentiel sera ainsi oublié.

A contrario, la loi sur le chômage dit qu'il doit y avoir une collaboration étroite avec les services sociaux. Nous avons voté une loi sur les prestations complémentaires (PC) familles qui met en place des antennes dans les districts pour accompagner les personnes vers la recherche et l'engagement dans l'emploi. C'est donc contre-intuitif et contradictoire de fermer les ORP alors qu'on développe d'autres services qui ont des buts parallèles. Pour moi, la coordination et l'échange sont extrêmement importants au niveau local, au niveau du district comme au niveau cantonal.

L'organe qui peut décider, ou en tout cas influencer sur les décisions du Conseil d'Etat, c'est la Commission cantonale de l'emploi et du marché du travail. Cette commission, dans la loi, a pour but le contrôle, la surveillance et l'application de la loi sur le chômage, notamment. Là, nous sommes représentés aussi bien comme partenaires sociaux que comme représentants de l'Etat. Donc, notre résolution aura du poids sur cette commission et pourra influencer les décisions de la Direction le cas échéant.

Pour rappel, l'ORP Sud est déjà organisé centralement, avec des antennes dans les districts de la Glâne et de la Veveyse. Cette souplesse est permise par la loi et déjà appliquée. On peut continuer de la même manière, en adaptant les forces en fonction des besoins.

Je vous invite donc à soutenir fortement cette résolution.

Tschümperlin Dominic (*Le Centre/Die Mitte, LA*). Ich bin grundsätzlich eigentlich kein Fan von Resolutionen, weil das schlichte Setzen von Zeichen nicht unbedingt etwas bewegt. Ich möchte Sie aber dennoch alle einladen, diese Resolution hier zu unterstützen.

Nous perdons toujours, de plus en plus, des services dans nos régions périphériques. Cela touche toujours les plus faibles, qui, en l'occurrence, doivent alors se déplacer plus loin, toujours plus loin, dans les centres.

Wir hatten bereits ein ähnliches Bild bei den Berufsinformationszentren. Und es trifft also immer wieder die Arbeitslosen, die sich gerne über eine Laufbahn beraten möchten, die sich gerne wieder in den Arbeitsmarkt integrieren möchten.

Wir hatten eine Anfrage unserer früheren Ratskollegin Susanne Aebischer aus dem Jahr 2020 genau über diese Berufsinformationszentren, wo der Staat immer wieder auch gesagt hat, das ist doch nicht so schlimm, wenn diese Leute sich dreissig Minuten, fünfundvierzig Minuten oder eine Stunde bewegen müssen. Ich sage eben schon, weil es Hürden sind, die diese Leute zusätzlich auf sich nehmen müssen, um sich beraten zu lassen.

Und wenn wir es doch wollen, dass die Personen sich wieder in den Arbeitsmarkt integrieren, dann sollten wir keine zusätzlichen Hürden schaffen. Genau aus diesem Grund ist es wichtig, die regionalen Arbeitsvermittlungszentren zu erhalten.

de Weck Antoinette (*PLR/PVL/FDP/GLP, FV*). Le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux reconnaît l'excellence du travail qui est fourni par les offices régionaux.

Il estime toutefois qu'une réorganisation de ces services, c'est-à-dire une concentration sur trois sites, n'aura pas une influence sur la qualité des services qui seront donnés. C'est sûr que ces services assurent une réinsertion facilitée dans le marché du travail. Mais le taux de chômage dépend surtout des conditions économiques.

Il est vrai que les chômeurs devront faire quelques kilomètres de plus, puisque certains avaient un office régional de placement (ORP) dans leur district. Là, il y aura des centres où ils devront se déplacer. Mais est-ce qu'on n'a pas un service de transports publics suffisamment développé pour demander à ces chômeurs de se déplacer ?

J'entends l'argument de la régionalisation et que les régions ont l'impression qu'elles perdent peu à peu de leurs services. Mais, dites-moi, qu'est-ce que cela apporte à une région d'avoir un ORP chez elle ? Quelques postes de travail, j'entends, et pour les chômeurs, l'accès est facilité. Mais est-ce qu'on n'assure pas une plus grande qualité si on regroupe ces services dans un centre où l'on pourra peut-être engager un juriste ou des personnes plus qualifiées ? On aurait en outre des postes de secrétaires qui ne seraient pas divisés à 20% ou 50%, mais on pourrait avoir une secrétaire ou deux secrétaires. Donc la régionalisation, j'entends.

Mais, surtout, nous avons tous dit, dans cette salle, qu'il y aura des priorités à fixer. Or, maintenant que le Conseil d'Etat essaie de réduire les coûts, nous sommes les premiers à freiner. Est-ce qu'on ne peut pas laisser au moins le Conseil d'Etat étudier cette possibilité et voir ce qu'il entend comme réduction des coûts ?

En tout cas, le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux, qui s'est, mardi passé, beaucoup soucieux des coûts du personnel, qui voit qu'ils ont explosé, pense qu'il faut justement commencer, lorsqu'une perche nous est tendue, à accepter ces priorités. Moi, honnêtement, je préfère dépenser pour des postes, par exemple, pour le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) ou pour les écoles primaires, plutôt que d'empêcher cette rationalisation.

C'est pour toutes ces raisons que le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux va refuser cette résolution.

Dafflon Hubert (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Je souhaitais aussi saluer les conseillers d'Etat, mais malheureusement ils sont absents. Je m'exprime à titre purement personnel, et je regrette de m'exprimer à titre purement personnel car j'aurais souhaité m'exprimer au nom du groupe. Mais quand on reçoit un dossier si important le soir d'avant, comment voulez-vous en débattre correctement au sein d'un groupe ? C'est dommage, car c'est un dossier qui méritait d'être complet, qu'on puisse connaître le "pourquoi du comment", la position du conseiller d'Etat par rapport à cette rationalisation des ORP. On aurait pu ainsi se faire une meilleure opinion.

Dans les années 1990, le chômeur devait aller chaque jour à la commune pour timbrer, avec un vrai timbre. Cela se passait comme ça. Ensuite, on a évolué vers la solution des ORP, où il y avait un véritable conseil. On arrêtait de traquer celui qui ne travaillait pas comme si c'était un voleur ou un tricheur. On a assez de moyens de contrôle pour éviter que certains puissent tricher par rapport au système.

Aujourd'hui, cela a beaucoup évolué. Le contact avec le conseiller est probablement mensuel, ou même moins. Le contact avec le conseiller peut se faire grâce au télétravail, par téléphone. Le chômeur ne va donc pas systématiquement passer. Tout cela a donc beaucoup changé, et je comprends le Conseil d'Etat qui vient avec une proposition voulant rationaliser et concentrer. On aura ainsi peut-être plus de compétences, plus de gens à disposition si les ORP sont un peu plus grands, vu qu'heureusement le chômage a diminué.

Je tiens aussi à dire une chose : mardi après-midi, je prenais la parole - comme l'a dit aussi ma collègue de Weck - pour dire qu'il faut faire attention avec nos dépenses ; nous sommes dans une situation difficile et devons faire preuve de priorisations et faire des économies. Et là, le Conseil d'Etat nous propose une économie, de toute évidence. Il y a donc l'aspect des économies et l'aspect des compétences, avec dans chaque ORP les compétences nécessaires. Le Conseil d'Etat vient donc avec des économies et on dit déjà "non".

Mais Mesdames et Messieurs, au temps du digital, au temps du télétravail, au temps des transports publics qu'on a aujourd'hui, ce n'est plus un problème pour un chômeur de faire vingt kilomètres en train ou de faire du télétravail. Et dans ce sens-là, je recommande vivement de ne pas soutenir cette résolution. J'aurais vraiment souhaité avoir plus de documentation ainsi que la présence du conseiller d'Etat responsable afin qu'il puisse donner une réponse par rapport à cela.

Collègue Bürgisser, je n'aurais rien contre de déplacer l'ORP à Düringen, comme vous l'avez dit. Mais pas à Berne, là vous avez provoqué un peu. Il ne doit pas absolument être à Fribourg, mais si on les concentre en trois endroits du canton, je pense que ce serait une bonne mesure.

Pour tout cela, je vais à titre personnel refuser cette résolution.

Président du Grand Conseil. Nur zur Verständigung: Der Staatsrat muss nicht anwesend sein bei der Beratung einer Resolution. Und dies wurde auch so dem Staatsrat mitgeteilt, dass er am Morgen nicht da sein muss, wenn die Resolution beraten wird.

Ich gebe für eine kurze Berichtigung das Wort nochmals an Herrn Grossrat Armand Jaquier.

Jaquier Armand (*PS/SP, GL*). Une précision : on parle d'économies. Je rappelle que les ORP sont financés par le fonds chômage fédéral. Evidemment, on doit aussi être prudent avec ces dépenses, mais elles ne concernent pas directement le canton.

Meyer Loetscher Anne (*Le Centre/Die Mitte, BR*). Je me dois de répondre aux différentes raisons qui poussent à refuser cette résolution.

J'ai appelé hier un conseiller de l'ORP d'Estavayer-le-Lac pour comprendre, effectivement, quelles mesures d'échelle on pouvait avoir en matière d'économies.

Alors, à Estavayer, par exemple, on a 7 conseillers qui rencontrent quotidiennement des personnes dans leurs bureaux, ainsi que 3 secrétaires. La mesure d'économie possible pourrait peut-être se trouver dans quelques pourcentages de secrétaires. Mais une centralisation pour économiser peut-être quelques pourcentages de secrétariat, ça n'a aucun sens. D'autant plus que les mètres carrés des bureaux qui sont à Estavayer-le-Lac sont certainement moins chers que les mètres carrés qu'il faudrait rajouter dans des régions comme Fribourg ou des villes où les mètres carrés sont beaucoup plus chers.

De plus, la digitalisation est complètement à côté des besoins qu'ont aujourd'hui les conseillers. Les conseillers doivent rencontrer les personnes, ce qu'ils font toutes les six semaines ou tous les deux mois. Ce sont des rencontres qui sont longues, qui durent une heure. Les gens y sont généralement très émotionnés, ils ont besoin d'avoir des réponses. Et ce n'est en aucun cas possible de le faire avec la digitalisation.

Enfin, l'argument des transports publics : je m'excuse, mais venez essayer de vous déplacer dans la Broye et vous verrez quelle est la performance des transports publics.

Donc, pour toutes ces raisons-là, je vous propose d'accepter la résolution.

Michel Pascale (PS/SP, SC). J'abonde dans le sens de ma collègue Meyer Loetscher.

Effectivement, on parle beaucoup de numérisation. De plus, je comprends les arguments de la régionalisation ou de l'économicité. Mais les personnes qui ont le plus de difficulté à revenir ou entrer dans le marché du travail, ce sont les personnes peu qualifiées, donc les personnes qui ont des moyens limités en termes de transport, en termes de moyens financiers et aussi de numérisation. Il y a donc un vrai risque à vouloir passer tout en guichet virtuel. C'est vraiment un risque énorme. Et j'aimerais que, quelle que soit la réorganisation qui sera choisie et proposée, on n'oublie pas ce public qui a peu de moyens, qui a besoin d'avoir un accès physique, ne serait-ce que pour créer un lien de confiance ainsi que pour avoir accès et recours aux droits des travailleurs et travailleuses.

> Au vote, la prise en considération de cette résolution est acceptée par 56 voix contre 33. Il y a 7 abstentions.

Ont voté en faveur de la résolution:

Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Perler Urs (SE,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Rey Alizée (SC,PS/SP), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Senti Julia (LA,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Vial Pierre (VE,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP).
Total: 56.

Ont voté contre:

Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 33.*

Se sont abstenus:

Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB). *Total: 7.*

Recours en grâce 2024-GC-23

Recours en grâce du 28 novembre 2023

Rapporteur-e: **Bapst Bernard** (*UDC/SVP, GR*)

Huis clos

- > Le huis clos est prononcé.
 - > La grâce est refusée.
 - > Le huis clos est levé.
-

Recours en grâce 2024-GC-37

Recours en grâce du 12 février 2024

Rapporteur-e: **Bapst Bernard** (*UDC/SVP, GR*)

Huis clos

- > Le huis clos est prononcé.
 - > La grâce est refusée.
 - > Le huis clos est levé.
-

Décret 2023-DIME-97

Décret relatif à l'octroi d'une aide aux investissements des entités responsables de la mise en oeuvre des mesures de projet d'agglomération

Rapporteur-e: **Dietrich Laurent** (*Le Centre/Die Mitte, FV*)
Représentant-e du gouvernement: **Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement**
Rapport/message: **12.03.2024** (*BGC mai 2024, p. 1685*)
Préavis de la commission: **02.05.2024** (*BGC mai 2024, p. 1703*)

Entrée en matière

Dietrich Laurent (*Le Centre/Die Mitte, FV*). Je vous annonce mes liens d'intérêts : je suis vice-syndic de la commune de Fribourg, participante à l'Agglomération de Fribourg, et membre du conseil d'Agglomération.

Je tiens tout d'abord à remercier le représentant du Gouvernement, M. le Conseiller d'Etat Steiert, et le délégué aux agglomérations, M. Blanchard, pour l'intéressante discussion et les réponses données aux questions. Je remercie aussi les membres de la commission pour l'examen de ce message, ainsi que notre secrétaire de commission, M. Renevey.

La commission a examiné le message du Conseil d'Etat traitant de l'octroi d'une aide aux investissements des entités responsables de la mise en oeuvre des mesures de projet d'agglomération 2024-2027, dont voici le résumé.

Outre quatre communes singinoises et cinq communes veveysannes participant à des agglomérations d'autres cantons, le canton de Fribourg possède deux agglomérations : l'Agglomération de Fribourg et Mobul. Aujourd'hui, quatre générations de projets d'agglomération (PA) ont été approuvées par la Confédération et sont en cours. Il s'avère toutefois que les délais arrivent à leur terme dans les quelques années à venir, couvertes par le projet de décret 2024-2027, alors que les projets de cinquième génération sont en développement. Il est ainsi à attendre que la réalisation des projets prévus par les communes concernées soit particulièrement intensive. En outre, la forte croissance démographique dans le canton a un impact significatif

sur la mobilité, et donc les besoins en mobilité douce, en infrastructures routières, en transfert modal et en transports publics. Ce à quoi il faut encore ajouter la nouvelle loi sur la mobilité entrée en vigueur récemment. Enfin, les événements des dernières années ont eu une forte pression à la hausse des prix avec un effet de renchérissement des projets puisque ceux-ci se réalisent sur un temps relativement long. Pour ces raisons principales, le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil une nouvelle aide aux investissements substantiellement plus importante que les années passées.

En termes de financement, les projets d'agglomération sont financés entre 35 et 40% par la Confédération, selon les projets d'agglomération, via le fonds FORTA. A cela s'ajoute la part de l'Etat et évidemment celle des agglomérations. Actuellement, 384 millions de francs ont été admis par la Confédération sur les PA 1, 2, 3 et 4 et impliquent un financement fédéral de 142 millions de francs. La part brute à la charge de l'Etat est de 91 millions de francs qui, déduction faite des subventions de la Confédération de 32 millions de francs, se monte à 59 millions de francs nets.

En ce qui concerne les projets de mobilité, le Grand Conseil a accordé aux agglomérations une aide de 4 millions de francs pour la période 2015-2018 et de 8 millions de francs pour la période 2020-2023. La totalité de ces 12 millions de francs est actuellement engagée, ce qui prouve les besoins des deux agglomérations.

Conformément au programme de législation et au Plan Climat de l'Etat, le décret présenté aujourd'hui propose un montant de 29 millions de francs pour la période 2024-2027, prolongeable d'un an. Cette période se caractérise par le fait que les délais arrivent à terme : pour les PA 1 et 2, les travaux doivent avoir débuté en 2027, pour le PA 3 en 2025 et pour le PA 4 entre 2024 et 2028. Si ces délais ne devaient pas être respectés, les subventions fédérales seraient perdues.

Lors du débat en commission, il a été discuté du lien entre le crédit cadre, le plan financier et les futurs projets d'agglomération. Il s'avère que ce crédit cadre est une autorisation de "budgéter", mais pas un droit de dépenses, qui n'est pas lié aux différents projets d'agglomérations mais bien aux mesures d'infrastructures de mobilité et de requalification des espaces publics. Plusieurs points de discussion ont aussi concerné plusieurs mesures d'agglomération, tant sur celle de Fribourg que sur celle de Bulle.

La commission a adopté le message à l'unanimité des onze membres présents.

Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement.
Der Berichterstatter hat vieles schon erwähnt.

Vielleicht zu Beginn: Der Kanton, und zwar der ganze Kanton, wo auch immer man wohnt, braucht starke, gut ausgebaute Agglomerationen, denn, woher auch immer man kommt, man fährt ab und zu rein, fährt gerne nicht allzu lange durch und muss dann irgendwann wieder raus. Das heisst, die Verkehrsinfrastrukturen, die im Wesentlichen betroffen sind von den Agglo-Programmen des Bundes, um die es hier geht, die wir dann umsetzen, Kanton und Gemeinden zusammen, betreffen das Interesse des ganzen Kantons.

Zweitens, wir haben die Beträge massiv erhöht. Ich danke auch den beiden Kommissionen, die dem zugestimmt haben. Nicht aus Spass am Geldausgeben, sondern, erstens, weil nach den ersten Agglomerationsprogrammen die Arbeit der beiden Haupt-Agglos und der neuen Perimeter deutlich auf Kurs gekommen ist. Das heisst, Programme laufen, Projekte werden entwickelt, sinnvolle Projekte werden entwickelt. Die Projekte, die zum heutigen Betrag, den Sie heute diskutieren, geführt haben, sind alles ausgearbeitete, reife Projekte, die in Richtung Bau gehen können. Also es geht nicht einfach um Ideen.

Und das Dritte, bezüglich des Perimeters: Die ersten Agglo-Programme sind mit deutlich kleineren Perimetern gestartet. Wir hatten damals die Agglomeration Freiburg mit einem bescheidenen Perimeter, die Agglomeration Bulle ebenfalls. Sie wissen, inzwischen haben beide Agglomerationen beschlossen, die Perimeter deutlich auszubauen. Das heisst natürlich auch, dass deutlich mehr Gemeinden impliziert sind und deutlich mehr Gemeinden Projekte haben, die sie gerne eingeben möchten. Das ist der zweite Grund, warum der Betrag zunimmt.

Wir haben zudem nicht nur die Agglo Freiburg und die Agglo Bulle; wir haben 2 neue Agglomerationen, die zwar für das Programm nur in Bezug auf Studien in Frage kommen, aber die trotzdem bereits interessiert sind und am Einsteigen sind. Das sind für den Norden des Kantons die nördlichen Gemeinden des Sensebezirks entlang der Bahnlinie, nahe an der Agglo Bern, die direkt von Berner Programmen profitieren können. Wir kommen nächste Woche mit der Berner Regierung zusammen und werden über gemeinsame Projekte diskutieren. Also da läuft wirklich etwas Konkretes. Und das Gleiche im Süden des Kantons mit den verschiedenen Gemeinden des Vivisbachbezirks, die mit der Agglo Riviera, das heisst mit Montreux und Vevey, zusammenarbeiten. Und auch hier läuft die Arbeit relativ gut. Das ist gut und auch im Interesse des Kantons. Es ist auch schön, dass wir es schaffen, überkantonal Agglomerationsprogramme zu entwickeln. Das sind so ein bisschen die Grundvoraussetzungen, warum wir mit grösseren Beträgen als in der Vergangenheit kommen.

Das Letzte oder der letzte Grund: 1990, als die ersten Agglo-Programme angedacht wurden, hatte der Kanton 200 000 Einwohner. 200 000 Einwohner! Heute hat der Kanton etwa 340 000 Einwohner. Und bis zum Schluss der Agglo-Programme, wenn Sie bis zum Ende der 40er Jahre gehen, was der heutige Stand der Planung ist, dann wird der Kanton irgendwie

zwischen 470 000, 480 000 und 520 000 Einwohner haben. Das heisst, die reine, die schiere Menge der betroffenen Menschen wird immer noch weiterhin massiv zunehmen, und das bei einem vorsichtig optimistischen Einschätzen der Demographie. Wir können die ein bisschen kontrollieren, aber nur bedingt. Sie wissen alle, wir sind abhängig von den Entwicklungen im Genfer Seegebiet und im Gebiet der Hauptstadtregion Bern für unsere demographische Entwicklung. Das sind die Trends und das sind auch die Gründe, warum wir etwas über die Jahresgrenze hinaus denken müssen.

Agglo-Programme entstehen relativ langsam. Sie haben lange Anlaufzeiten. Wenn sie mal laufen, sollte man sie nicht stoppen, sonst demotiviert man die Gemeinden, die zahlreichen Gemeinden und Gemeindeverbände, die daran gearbeitet haben.

Ein paar wenige Bemerkungen zum Programm selber. Die Bilanz der vergangenen oder noch laufenden Agglo-Programme ist aus Sicht des Kantons relativ gut. Wir haben eine Mehrheit der Projekte der Programme 1 und 2, die weitgehend abgeschlossen sind. Wir haben in den Programmen 3 und 4 noch relativ viele laufende Projekte. Die Details können Sie den Tabellen in der Botschaft entnehmen. Wir müssen etwas Druck machen. Wir wurden auch in der Kommission gefragt: Kann der Kanton mehr Druck auf die Gemeinden machen, damit es etwas vorwärtsgeht mit den Projekten, die zu langsam gehen und die drohen, so langsam zu gehen, dass sie die Beträge dann nicht erhalten werden, das heisst, dass die Beträge des Bundes obsolet werden, weil die Fristen überschritten sind? Wir tun alles, was wir können. Wir können Gemeinden allerdings nicht zwingen. Wir sind immer noch in einem föderalistischen Staat. Und dort, wo es mehrere Gemeinden, die zusammenarbeiten müssen, gibt, geht es ab und zu etwas langsamer, je nach Struktur dieser Gemeinden. Das zu den laufenden Programmen.

Zu den kommenden Investitionen: Wir haben einen Betrag von 29 Millionen Franken vorgesehen. Der ist gestützt und wurde aufgebaut auf der Grundlage von Projekten, die stehen. Das heisst, die Agglomerationen haben uns Projekte eingereicht, die reif sind, die geprüft wurden, und insofern ist die Bausumme realistisch. Sie wurde leicht zurückgeschraubt aufgrund der Budget-Situation 2024, im laufenden Jahr, deshalb ist es nicht bei 32 Millionen Franken, sondern bei 29 Millionen Franken. Der Berichterstatter hat es gesagt, es ist ein Rahmenkredit. Das heisst, der Staatsrat muss jährlich in Bezug auf seine finanziellen Möglichkeiten und auf die Budget-Diskussionen schauen, wie viel vom Rahmenkredit er ins Budget des nächsten Jahres reinnimmt. Wir haben deshalb auch vorsichtigerweise geplant, dass über die vier Jahre ein fünftes Jahr laufen kann, das heisst, dass wir den Gesamtbetrag wenn nötig über fünf statt über vier Jahre verteilen können, falls die finanzielle Situation des Kantons es nicht erlaubt, arithmetische Jahrestanchen aus diesem Rahmenkredit auszusondern. Das zu den wesentlichen Elementen des Agglo-Programms.

Und damit habe ich geschlossen und empfehle Ihnen, dem Entwurf des Staatsrates zu folgen.

Brodard Claude (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). La Commission des finances et de gestion s'est réunie le 19 avril pour l'examen de ce message et de ce décret. Le crédit-cadre est fixé à 29 millions de francs pour la période 2024-2027. Sous l'angle financier, et à l'unanimité de ses membres, la CFG vous recommande d'accepter le décret.

Freiburghaus Andreas (PLR/PVL/FDP/GLP, SE). Ich spreche im Namen der Freisinnig-Demokratischen und Grünliberalen Fraktion und habe keine Interessenbindung in diesem Geschäft. Ich war Mitglied der vorberatenden Kommission und habe das Geschäft auch in der "Commission des finances et de gestion" (CFG) mitberaten.

Unsere Fraktion unterstützt diese Finanzhilfe an die Agglomerationen, ist diese doch unabdingbar, damit die betreffenden Investitionen realisiert werden. Ausser dieser Mitfinanzierung besteht für den Kanton kaum eine Möglichkeit, diese lange angedachten, der Herr Staatsrat hat es erwähnt, und geplanten Investitionen der Programme 2, 3 und 4 vorwärtszubringen oder zu beschleunigen. Die Vorprojekte müssen bekanntlich bereits weit im Voraus eingegeben werden. Während wir heute über die Investitionshilfe der Agglo-Programme 2 bis 4 für die Jahre 2024–2027 beraten, sind die Projekte der 5. Generation zum Teil bereits deponiert. Die vier Sense-Unterland-Gemeinden, welche im Agglomerationsprogramm von Bern integriert sind, mussten bereits im vergangenen Herbst ihre Projekte für das Agglomerationsprogramm (AP) 5 einreichen. Das zur Debatte stehende Dekret deckt wie erwähnt den Zeitraum der Jahre 2024–2027, allenfalls 2028, ab, bis und mit Programm 4.

Für die Jahre 2028–2032 muss ein neues Dekret folgen, in welchem, neben den heutigen Agglomerationen, und da wiederhole ich den Herrn Staatsrat, auch die Agglomerationen von Rivelac und Agglo-Bern für die Gemeinden Freiburgs miteinbezogen werden müssen und in den Genuss der notwendigen staatlichen Unterstützung bei der Realisierung ihrer Projekte kommen müssen.

Die Freisinnig-Demokratische und Grünliberale Fraktion tritt einstimmig auf das Geschäft ein und wird dem vorliegenden Dekret zustimmen.

Pasquier Nicolas (VEA/GB, GR). J'interviens au nom du groupe VERT·E·S et allié·e·s. Membre de la commission ordinaire ayant traité le décret, je précise aussi mon lien d'intérêt, puisque je suis conseiller communal de la ville de Bulle, en charge du dicastère des travaux, équipements et espaces publics.

Dans un canton où la population augmente encore fortement, où le taux de motorisation est encore important, voire trop important, je serais tenté de dire, il est essentiel de pouvoir favoriser le report modal afin d'éviter que les villes-centres ne soient submergées de voitures, et également afin de continuer à garantir une bonne accessibilité de celles-ci, tous modes confondus, et d'y maintenir une bonne qualité de vie, voire même de l'améliorer. L'amélioration de la qualité de vie dans les centres-villes passe essentiellement par l'apaisement du trafic et par les mesures paysagères, qui sont également soutenues par la Confédération.

Bref, les défis pour les agglomérations sont immenses et les aides à l'investissement permettent aux communes fribourgeoises des agglomérations de relever ces défis et d'en atténuer les charges financières. Ces aides sont d'autant plus importantes que les délais fixés par la Confédération se sont raccourcis à partir du PA 3 et que les procédures pour approuver les mesures et les mettre en œuvre se complexifient toujours.

Avec ces considérations, le groupe VERT·E·S et allié·e·s approuve à l'unanimité le projet de décret et vous invite à en faire de même.

Berset Nicolas (*UDC/SVP, SC*). Tout d'abord mes liens d'intérêts : je suis syndic d'une commune et j'étais également membre de la commission qui a traité ce décret. Je m'exprime au nom du groupe de l'Union démocratique du centre.

Par ce décret, le Conseil d'Etat propose d'octroyer une nouvelle aide financière aux agglomérations de 29 millions de francs pour les années 2024 à 2027, prolongeables d'une année. Cette nouvelle aide se justifie par la volonté d'aider les communes membres des agglomérations à réaliser les mesures soutenues par la Confédération dans les délais impartis aux différentes générations de projets d'agglomération, du PA 1 au PA 4.

Même si cet argent ne sera disponible que pour les communes membres de l'Agglomération de Fribourg et de Mobul, les mesures bénéficieront à l'entier de la population de notre canton. C'est pourquoi le groupe de l'Union démocratique du centre, à l'unanimité, va soutenir ce décret et vous propose d'en faire de même.

Rey Alizée (*PS/SP, SC*). Mon lien d'intérêt : je suis conseillère communale à Villars-sur-Glâne, commune membre de l'Agglomération de Fribourg.

Le groupe socialiste a pris connaissance du projet de décret. Il salue le fait que le Conseil d'Etat ait prévu une nouvelle aide aux investissements bien plus importante que les années passées, en l'espèce 29 millions de francs sur 4 ans, pour les projets d'agglomération pour la période 2024-2027. C'est plus de 3 fois plus que l'aide versée pour la période 2020-2023, dont le montant était de 8 millions de francs.

Mais quand on y regarde de plus près, c'est en réalité le minimum à investir. En effet, avec la forte croissance démographique dans le canton, cela a un impact significatif sur la mobilité et donc les besoins en mobilité douce, en infrastructures routières, en transfert modal et en transports publics. Ces investissements prévus pour les projets d'agglomération seront bénéfiques à tout le canton et à toutes les régions.

Aujourd'hui, le canton compte deux agglomérations avec quatre générations de projets d'agglomération, qui ont été approuvées par la Confédération et sont en cours de réalisation. Les délais de réalisation sont fixés - ils sont courts - et arriveront à leur terme dans les quelques années à venir. Il est ainsi attendu que cette réalisation des projets par les communes concernées soit particulièrement intense et intensifiée. Pour rappel, comme cela a déjà été fait par M. le Rapporteur et M. le Représentant du Gouvernement, les travaux doivent avoir commencé pour pouvoir donner droit aux subventions fédérales, sans quoi ces subventions seront perdues.

En constatant la diminution du montant prévu par le Conseil d'Etat en 2024 et le report de celui-ci pour l'année 2025, le groupe socialiste souhaite que les montants et délais puissent être respectés par le Conseil d'Etat pour les années 2025 à 2027.

Sur la base de ces considérations, le groupe socialiste, à l'unanimité, entre en matière sur ce décret et le votera tel que proposé.

Hauswirth Urs (*PS/SP, SE*). Meine Interessenbindungen: Als Gemeindeammann von Düringen, einer Mitgliedsgemeinde der Agglomeration Freiburg, bin ich direkt von den Auswirkungen von diesem Dekret betroffen.

Ich spreche hier aber als Vorstandsmitglied des Freiburger Gemeindeverbandes, der "Association des communes fribourgeoises" (ACF), und für den Gemeindeklub des Grossen Rates.

Wie ich gerade gehört habe, wollen alle Fraktionen auf das Dekret eintreten, was mich sehr freut. Und ich könnte eigentlich hier schon wieder abbrechen.

Sehr geehrte Kolleginnen und Kollegen, es ist uns bewusst, dass nicht alle Einwohnerinnen und Einwohner direkt in den Agglomerationen leben. Gerade deshalb will ich hier aber betonen, wie wichtig es ist aus Sicht der Gemeinden, dass das Dekret über eine Investitionshilfe zugunsten der Trägerschaften, die für die Umsetzung der Agglomerationsprogramme zuständig sind, so auch angenommen wird.

Indem Gemeinden die Mobilität nachhaltiger gestalten, wird zur Verringerung der Umweltbelastung beigetragen und vermutlich auch zur Entlastung unserer Strassen.

Die Investitionshilfe, die wir heute diskutieren, ist eine Investition in die Zukunft unseres Kantons. Sie trägt dazu bei, die Lebensqualität für alle zu erhöhen, unabhängig davon, ob sie in der Stadt oder auf dem Land leben. Denn von den positiven Auswirkungen der Mobilitätsmassnahmen werden so alle profitieren.

Geschätzte Kolleginnen und Kollegen, ich bitte Sie, die Wichtigkeit dieser Investitionshilfe zu erkennen und sich zugunsten der Gemeinden solidarisch zu zeigen.

Durch die Annahme des Dekretes erhalten die Agglomerationen die Mittel, um im Einklang mit der Nachhaltigkeitsstrategie und dem kantonalen Klimaplan eine nachhaltige Mobilität zu fördern, bei der die Verlagerung auf den öffentlichen Verkehr eines der Schlüsselemente bleibt. Mit dem Dekret wird es den Agglomerationsgemeinden also ermöglicht, ihre verantwortungsvolle Rolle in der Schaffung einer lebenswerten und nachhaltigen Zukunft weiter zu stärken.

Gaillard Bertrand (*Le Centre/Die Mitte, GR*). Mes liens d'intérêts : j'étais membre de la commission et je suis syndic de la commune de La Roche, magnifique Etat indépendant qui ne fera partie d'une agglomération qu'en cas de fusion de commune unique !

Je remercie M. le Représentant du Gouvernement et ses services pour l'élaboration et la présentation du rapport. Je salue également les instances des agglos pour leur vision et le développement des projets PA 4.

N'ayant pas d'autres arguments que mes préopinants, je ne vais pas prendre plus de temps qu'a duré la commission pour vous dire que le Centre soutient le décret à une large majorité.

Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement. Ich danke sämtlichen Fraktionen, die die Vorlage unterstützen, und werde mich so kurz halten wie der Gemeindeammann von La Roche.

Dietrich Laurent (*Le Centre/Die Mitte, FV*). Pareil pour moi. Il n'y a eu aucune question. Pas de commentaire.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

I. Acte principal : Décret relatif à l'octroi d'une aide aux investissements des entités responsables de la mise en oeuvre des mesures de projet d'agglomération

Art. 1

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 2

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 3

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 4

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

II. Modifications accessoires

> Adoptées selon la version initiale du Conseil d'Etat.

III. Abrogations accessoires

> Adoptées selon la version initiale du Conseil d'Etat.

IV. Clauses finales

> Adoptées selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Titre et préambule

> Adoptés selon la version initiale du Conseil d'Etat.

> La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

I. Acte principal : Décret relatif à l'octroi d'une aide aux investissements des entités responsables de la mise en oeuvre des mesures de projet d'agglomération

> Confirmation du résultat de la première lecture.

II. Modifications accessoires

> Confirmation du résultat de la première lecture.

III. Abrogations accessoires

> Confirmation du résultat de la première lecture.

IV. Clauses finales

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Titre et préambule

> Confirmation du résultat de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 95 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Ingold François (FV,VEA/GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Rey Alizée (SC,PS/SP), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Senti Julia (LA,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 95.*

Postulat 2023-GC-244

De l'importance de la lutte contre le travail au noir

Auteur-s: **Lepori Sandra** (PLR/PVL/FDP/GLP, SC)
Représentant-e du gouvernement: **Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances**
Dépôt: **13.10.2023** (BGC octobre 2023, p. 4072)
Développement: **13.10.2023** (BGC octobre 2023, p. 4072)
Réponse du Conseil d'Etat: **12.03.2024** (BGC mai 2024, p. 1938)

Prise en considération

Lepori Sandra (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Je suis l'auteure de ce postulat. En parallèle, un collègue du canton de Vaud a déposé un postulat identique.

La lutte contre le travail au noir touche évidemment beaucoup de domaines. Je me suis intéressée au ménage parce que malgré la création du chèque-emploi et les facilités administratives qui ont été mises en place, cela ne suffit pas encore. Par exemple, on n'a souvent pas envie d'entreprendre des démarches, d'autant plus que cela coûte plus cher, pour une femme de ménage qui vient deux fois par mois. La personne vient donc travailler au noir, et souvent, c'est l'employée elle-même qui ne veut pas être déclarée pour si peu.

C'est après une discussion avec le patron de l'entreprise Batmaid que je me suis rendu compte de l'ampleur de la perte pour l'Etat engendrée par le travail au noir dans ce domaine. Ainsi, il semble que la seule solution soit une incitation positive. C'est pourquoi j'ai proposé une déduction et une amnistie.

Mais il est vrai que la LHID prévoit exhaustivement les déductions fiscales de sorte que le canton ne peut rien faire. Une conseillère nationale PVL est en train de voir si elle peut agir au niveau de la loi fédérale pour une déduction fiscale. L'avenir nous le dira.

Aussi, je retire mon postulat, qui est contraire au droit fédéral.

- > Le postulat est retiré par son auteur.
 - > Cet objet est ainsi liquidé.
-

Motion 2023-GC-252

Modification de la loi fribourgeoise sur la responsabilité civile des collectivités publiques et de leurs agents (LResp)

Auteur-s: **Zurich Simon** (PS/SP, FV)
de Weck Antoinette (PLR/PVL/FDP/GLP, FV)
Représentant-e du gouvernement: **Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances**
Dépôt: **18.10.2023** (BGC octobre 2023, p. 4081)
Développement: **18.10.2023** (BGC octobre 2023, p. 4081)
Réponse du Conseil d'Etat: **12.03.2024** (BGC mai 2024, p. 1944)

Prise en considération

de Weck Antoinette (PLR/PVL/FDP/GLP, FV). Par cette motion, mon collègue Zurich et moi-même demandons que le système prévu par la loi cantonale sur la responsabilité des collectivités publiques et de leurs agents soit modifié quant à l'autorité compétente pour juger de la responsabilité de ces agents. Effectivement, le système actuel a un gros défaut : il revient à l'organe supérieur de la corporation à laquelle appartient l'agent mis en cause de trancher les litiges, alors que l'autorité a tout intérêt à ce que son collaborateur ne soit pas reconnu coupable. Le responsable se retrouve donc à la fois juge et partie. Cette décision est bien sujette à recours au Tribunal cantonal, mais cela devient difficile pour un administré de poursuivre sa lutte si l'état de fait a été établi de manière partielle, les collaborateurs ayant un devoir de loyauté face à l'institution, et ils ont bien de la peine à dire une vérité qui met en cause leur service et leurs collègues. Il nous paraît

indispensable que l'enquête soit faite par des personnes externes à l'institution. Nous avons proposé un système qui revoit la situation dans toutes les corporations de droit public.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat soutient le système actuel, relevant que la responsabilité causale permet de reconnaître une responsabilité même en l'absence de faute. Effectivement, mais la causalité de cette responsabilité ne justifie pas le système actuel qui, contrairement à ce que prétend le Conseil d'Etat, n'est pas plus objectif et factuel, mais est juste intenable pour les cadres qui doivent trancher et pour les administrés qui ont toujours le sentiment que la décision rendue ne pourra pas être en leur faveur. Le Conseil d'Etat est toutefois prêt à revoir le système pour la responsabilité médicale (donc la responsabilité de l'HFR), comme l'ont déjà fait plusieurs cantons. Il favorise la voie judiciaire plutôt qu'une commission ad hoc, solution que nous avons préconisée.

Personnellement, je regrette ce choix de la voie civile car cela peut retenir les administrés de s'adresser au juge à cause de l'avance des frais. Il est vrai qu'il existe une assistance judiciaire. Toutefois, pour éviter un bras de fer juridique et trouver une solution rapide à cette situation, qui est particulièrement délicate pour l'HFR, le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux se rallie à la position du Conseil d'Etat. Il votera donc pour le fractionnement et pour le choix de la voie judiciaire des tribunaux civils.

A mon avis, ce choix devra toutefois être revu et réexaminé lors des travaux d'élaboration de cette révision de loi parce qu'elle ne doit pas péjorer la situation des patients, mais l'améliorer. Là, il faudra vraiment que la commission se penche sur cette question et examine les avantages ou les désavantages d'une commission ad hoc ou de la voie civile. Je compte donc sur les membres de cette commission pour revoir à fond cette question.

C'est avec ces considérations que le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux accepte le fractionnement.

Morel Bertrand (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Tout d'abord mes liens d'intérêts : j'exerce la profession d'avocat et suis à ce titre parfois confronté à des cas de responsabilité civile des collectivités publiques et de leurs agents. Je m'exprime ici au nom du groupe Le Centre.

Jusqu'en 2015, les cas de responsabilité civile des collectivités publiques étaient directement tranchés par une autorité judiciaire, à savoir le Tribunal cantonal, qui agissait alors en tant qu'instance cantonale unique. A la suite d'un arrêt du Tribunal fédéral qui impose deux instances au niveau cantonal, Fribourg a décidé de donner le pouvoir décisionnel, en première instance, directement à la collectivité publique susceptible d'engager sa responsabilité. Bien que cette solution soit légale, la pratique démontre qu'elle n'est pas optimale. En effet, même si, comme le relève le Conseil d'Etat, la collectivité publique doit dans tous les cas respecter les principes prévalant en droit administratif, tels que la maxime d'office et la bonne foi, il n'empêche qu'il n'est pas idéal, comme l'a relevé Madame la Députée de Weck, qu'elle soit juge et partie car cela compromet, quoiqu'on en dise, l'équité du processus décisionnel. En effet, lorsqu'une entité est à la fois impliquée dans une affaire et responsable de la juger, il y a un risque significatif de partialité, de conflit d'intérêts et de manque de transparence. Une séparation claire des rôles garantit ainsi que les affaires soient traitées de manière objective et basée uniquement sur les faits et le droit applicable.

Une claire séparation des rôles apparaît encore plus importante dans les cas de responsabilité civile dont nous traitons aujourd'hui, où en plus d'être juge et partie, la corporation concernée est liée aux clauses contractuelles, voire aux directives de son assurance responsabilité civile. Et l'assurance ayant un intérêt financier direct, elle peut chercher à orienter les décisions vers des solutions minimisant ses coûts, au détriment des victimes, qui cherchent une réparation équitable. Le risque existe donc que les décisions rendues en première instance soient davantage influencées par des considérations financières plutôt que par une analyse impartiale des faits et du droit. Si l'on essaie ainsi de se mettre à la place de la corporation qui doit trancher, on se rend rapidement compte que la mission n'est pas simple. Il est donc justifié de transférer la compétence de rendre une décision à une entité neutre et indépendante. Une telle solution présentera aussi l'avantage que les assurances pourront à l'avenir entrer plus facilement en matière sur un règlement amiable si elles savent qu'à défaut, la décision ne sera plus rendue en première instance par sa propre assurée mais par un tribunal jugeant en complète indépendance.

Reste à savoir à qui et comment transférer cette compétence, et la mission n'est pas simple. A l'instar du Conseil d'Etat, nous estimons qu'il n'est pas opportun de confier à la nouvelle entité uniquement les cas qui dépasseraient une certaine valeur litigieuse. En effet, le principe d'impartialité ne se mesure pas à l'aune des montants en jeu, mais a son existence propre et vaut dans tous les cas. En outre, tout comme le Conseil d'Etat, nous ne pensons pas que le fait de soumettre les cas litigieux à une commission administrative composée de représentants des organisations concernées apporterait véritablement une plus-value par rapport à la situation actuelle.

Aussi, à l'instar de ce qui se fait dans d'autres cantons, l'idée de transférer la compétence aux tribunaux civils, à défaut de meilleures solutions qui pourraient encore être étudiées, comme l'a relevé Madame de Weck, nous semble être la plus judicieuse. Ces tribunaux ont une expérience éprouvée dans la gestion des litiges complexes et traitent déjà des cas de

responsabilité civile dans les litiges de nature purement privée. Ils sont donc parfaitement aptes à recevoir cette nouvelle compétence.

Il faut tout de même relever quelques petits bémols dans le transfert de compétences aux tribunaux civils. Tout d'abord, contrairement à la situation actuelle, les lésés pourraient devoir avancer des frais judiciaires. Mais l'article 116 du Code de procédure civile fédéral donne la possibilité aux cantons de prévoir des dispenses de frais plus larges que ce que prévoit le droit fédéral. Il faudra donc s'en rappeler au moment de modifier la LResp. En outre, la maxime d'office applicable à l'heure actuelle laissera probablement la place à la maxime des débats, qui complique quelque peu la tâche de la victime en termes d'allégation des faits et des preuves. Lors de l'examen du projet de loi, il faudra ainsi aussi examiner s'il y a une possibilité de maintenir la maxime d'office. Mais si ce n'est pas possible, la maxime des débats n'est finalement qu'une difficulté procédurale qui pèse moins lourd dans la balance que les principes constitutionnels d'indépendance et d'impartialité, que la solution proposée garantit.

Finalement, le Conseil d'Etat entend pour l'heure transférer aux tribunaux civils uniquement la compétence de juger des cas de responsabilité médicale. Bien qu'un transfert complet de compétences nous aurait semblé plus judicieux, pour les raisons relevées dans la réponse du Conseil d'Etat, nous nous contentons en l'état de cette avancée.

Vous l'aurez compris, le groupe Le Centre soutient le fractionnement tel que proposé par le Conseil d'Etat... *[temps de parole dépassé]*

Dumas Jacques (UDC/SVP, GL). Mes liens d'intérêts : je suis syndic d'une commune et, par la force des choses, concerné par la loi sur la responsabilité des collectivités publiques. Je m'exprime au nom du groupe de l'Union démocratique du centre.

Les motionnaires demandent de modifier l'article 14 lettre c de la loi fribourgeoise sur la responsabilité civile des collectivités publiques. Cet article prévoit que l'autorité compétente est justement l'organe supérieur du service à laquelle appartient la personne mise en cause. Il relève que cet organe supérieur pourrait être juge et partie, ce qui soulève des inquiétudes au niveau de l'indépendance, du manque d'objectivité ainsi que de possibles récusations. L'exemple de l'HFR est retenu par les motionnaires car c'est certainement l'entité la plus confrontée à ces demandes. De plus, les montants des prétentions civiles y sont les plus élevés.

Nous relevons aussi que d'autres cantons se sont penchés sur le sujet avec différentes approches. Le canton de Neuchâtel a institué une commission de six à huit membres chargés de statuer sur les dommages de plus de 30'000 francs. Le canton de Berne a quant à lui préféré que les cas de responsabilité civile des hôpitaux soient réglés de manière spécifique.

Quoi qu'il en soit, les décisions prises par les organes supérieurs peuvent faire l'objet d'un recours au Tribunal cantonal. Il ne faut pas non plus oublier que les collectivités publiques sont tenues d'appliquer les clauses, les obligations de l'assurance responsabilité civile.

Je rejoins le Conseil d'Etat quand il dit, dans sa réponse, qu'il serait très difficile de constituer une commission représentant l'ensemble des personnes potentiellement concernées. Je cite : "[...] il ne peut être exclu que les travaux réalisés par une commission soient plus lents et de moindre qualité, faute de connaissance approfondie du domaine concerné par les membres de la commission." En passant, je prends comme exemple la récente composition du Copil pour les éoliennes, nommé par le Conseil d'Etat ; on ne peut que douter d'une certaine partialité. Certes, on parle là de responsabilité civile.

Le groupe de l'Union démocratique du centre rejoint le Conseil d'Etat sur la question de la responsabilité civile médicale qui justifie une réglementation spéciale. La frontière entre le droit privé et le droit public n'est pas toujours perceptible dans l'exercice des médecins privés ou pratiquant dans des hôpitaux publics.

Fort de ce constat, le groupe de l'Union démocratique du centre va accepter le fractionnement de la motion et, dans sa grande majorité, le volet concernant la responsabilité médicale et la solution où les personnes lésées doivent faire valoir leurs droits par le biais d'une action devant les tribunaux civils. Le groupe de l'Union démocratique du centre refusera les autres éléments de la motion. En cas de refus du fractionnement, le groupe de l'Union démocratique du centre suivra la proposition du Conseil d'Etat et rejettera la motion. Je vous invite à en faire de même.

Ingold François (VEA/GB, FV). Le groupe VERT·E·S et allié·e·s a longuement échangé sur cette motion. Comme les motionnaires, il estime que nous nous trouvons actuellement dans une situation insatisfaisante. Dans les faits, nous pensons qu'un établissement de droit public ne va pas, s'il le peut, rendre une décision allant à l'encontre de ses propres intérêts, surtout s'il s'agit de montants particulièrement élevés. Nous sommes donc bel et bien dans une situation où l'établissement doit jouer le double rôle de juge et de partie. Cette situation est insatisfaisante autant pour la partie lésée que pour l'établissement.

En revanche, dans nos discussions, nous étions bien empruntés de savoir s'il convient de se baser sur le modèle neuchâtelois, avec la création d'une commission spécialisée, ou le modèle genevois où c'est une autorité judiciaire qui juge de la situation.

Comme ma collègue de Weck, j'attends de la commission qu'elle se penche sur les différents modèles. L'acceptation de la motion ou de la première partie de la motion ne donne pas un blanc-seing au Conseil d'Etat pour exiger que ce soit la justice civile qui traite de ces cas. Le député Morel a parlé de bémols. Selon nous, le fait que seule la justice civile traiterait de ces cas entraînerait un certain nombre de risques. Nous estimons qu'il appartiendra à la commission de soumettre la meilleure des propositions au Grand Conseil.

Le groupe VERT·E·S et allié·e·s soutiendra stratégiquement le fractionnement pour faire passer le plus d'éléments possibles de cette motion.

Zurich Simon (PS/SP, FV). Mes préopinants, les député·e·s de Weck et Morel, ont déjà relevé les problèmes du système actuel avec, si ce n'est une impartialité, un soupçon possible d'impartialité d'un conseil d'administration qui doit trancher sur des suspicions d'erreurs médicales.

Aujourd'hui, la situation n'est plus tenable et on attend que la procédure permette aux patients lésés de faire valoir leurs droits de la manière la plus correcte possible. Sur ce constat, je pense que nous sommes toutes et tous d'accord. La question est de savoir comment, quelle instance doit être mise en place pour assurer ce traitement équitable des demandes des patient·e·s qui seraient potentiellement lésé·e·s à l'HFR ?

Le Conseil d'Etat nous dit que la commission consultative n'est pas la bonne solution. Il préfère s'orienter vers la justice civile. Je peux entendre les critiques contre une commission consultative. Si elle est nommée par le Conseil d'Etat en revanche, j'ai de la peine à entendre qu'elle ne serait pas forcément compétente ; on attend en effet du Conseil d'Etat qu'il nomme dans cette commission des membres compétents. La solution qui sera choisie ne doit pas représenter un retour en arrière. Elle ne doit pas péjorer la situation des patient·e·s lésé·e·s. J'entends le député Morel qui parle de bémols, mais pour moi, ce sont des lignes rouges qui ne doivent pas être franchies. On ne doit pas avoir une situation où le fait de faire valoir ses intérêts coûte plus cher qu'aujourd'hui et où il est plus difficile d'établir les preuves parce qu'elles ne sont plus établies d'office. J'attends que la solution retenue soit correcte.

Je vous donne un exemple de la complexité de la justice civile à ce jour pour les patients. Il y a quelques années, nous avons reçu, à la Fédération des patients, une cinquantaine de cas de prothèses défectueuses, qui concernaient toutes la même entreprise. Il a été proposé à ces cinquante personnes de porter leur cas devant la justice civile. Une fois que les contraintes de la justice civile leur ont été expliquées, seuls cinq sur les cinquante ont décidé de porter leur cas devant les tribunaux civils. Aujourd'hui, il est extrêmement compliqué de faire valoir ses droits comme patients lésés devant des tribunaux civils, et je pense vraiment que la solution choisie ne doit pas péjorer les droits des patient·e·s fribourgeois·e·s.

Je vous invite donc, Chères et Chers Collègues, à garder toutes les options ouvertes, à accepter la motion telle quelle et, si le fractionnement devait passer, je m'attends - et je remercie la députée de Weck de son ouverture - à ce que la commission traite l'ensemble des possibilités pour éviter un retour en arrière et une péjoration des droits des patient·e·s.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Je remercie tous les intervenants. Je ne vais pas reprendre tous les éléments qui constituent notre réponse.

Nous parlons ici des établissements de droit public avec l'organe supérieur qui est l'autorité de recours en première instance, puis la possibilité de recours auprès du Tribunal cantonal. La situation est identique pour l'Etat - une direction - ou pour un conseil communal. Quand on évoque le fait d'être juge et partie, tout est remis en question. La partialité apparaît et c'est insoutenable pour toute chose. J'ai été directeur de l'instruction publique, qui est une autorité de recours. Je vous assure qu'il y a beaucoup de recours dans le domaine scolaire. Actuellement, je suis directeur des finances. Certes, ce n'est pas un établissement, c'est l'Etat. Mais en cas de recours auprès de l'autorité supérieure, le travail à fournir doit être solide, détaillé, construit. Une réponse et une décision doivent être élaborées. Cela prend un temps considérable. La Direction rédige des positions sur recours extrêmement détaillées. Ce travail doit être élaboré et l'entité supérieure qui s'y attèle a des connaissances approfondies du domaine. En cas de recours en deuxième instance, un contrôle du Tribunal cantonal sur la décision de première instance sera effectué. Cela vous donne une mesure de la qualité du travail fourni. Nous pouvons dire que depuis 2015, ce système de double instance fonctionne, car lorsque le Tribunal cantonal se penche sur ce qui a été décidé par l'autorité de recours de l'échelon inférieur, nous constatons que cette dernière a fourni un travail de qualité.

Je concède que de manière générale, il peut y avoir un risque de partialité ou un risque d'obtenir un coût moins élevé. Je comprends tout à fait les éléments mentionnés. Mais j'estime que le système de double instance tient le coup et est de bonne qualité. Preuve en est lorsque des recours vont plus haut. Il ne convient donc pas de faire un procès d'intention en la matière. Le système a également ses avantages.

En revanche, comme vous et le Tribunal fédéral l'avez relevé, des situations peuvent s'avérer plus confuses et largement moins perceptibles - du moins pour le contribuable ou pour le patient - dans le domaine médical. Il y a certainement là un "Handlungsbedarf", raison pour laquelle on vous a proposé le fractionnement pour ne pas remettre en question le principe

de fond. Le but est de trouver une solution meilleure pour ce domaine. Le moyen utilisé peut être une commission ou des tribunaux civils. Nous avons donné une série d'arguments. Le Conseil d'Etat va reprendre l'analyse dans le détail. Cela sera évidemment un travail à effectuer. Néanmoins, une commission devra évidemment analyser tous les éléments. C'est le travail de tout législatif d'examiner la proposition qui émane d'un exécutif.

Je comprends les remarques que vous avez formulées, notamment celles de M. le Député Zurich sur le fait d'avoir un retour non souhaité pour le lésé qui se retrouverait, au final, dans des situations plus compliquées que s'il avait simplement pu recourir à l'autorité compétente supérieure. Ce sont des éléments auxquels il faut prendre garde. Pour nous, il est clair qu'une telle commission est constituée de personnes compétentes. Elle devra néanmoins se plonger dans des domaines qu'elle ne connaît pas forcément, ce qui ralentira le processus. Cela ne sera pas en faveur du lésé. Il convient également de peser les intérêts d'un côté comme de l'autre. Ce sont des risques que nous avons souhaité expliquer ou exposer, qui doivent être considérés.

Je vous invite donc à voter le fractionnement.

> Au vote, le fractionnement de cette motion est accepté par 76 voix contre 16. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté en faveur du fractionnement:

Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Genoud (Brailard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Herren-Rutsch Rudolf (LA,UDC/SVP), Ingold François (FV,VEA/GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VEA/GB), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robotel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 76.*

Ont voté contre:

Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Michel Pascale (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Vial Pierre (VE,PS/SP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 16.*

> Au vote, la prise en considération du premier volet de cette motion (responsabilité médicale et droit des personnes lésées devant les tribunaux civils) est acceptée par 90 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté en faveur du premier volet:

Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bonny David

(SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Emonet Gaéтан (VE,PS/SP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Ingold François (FV,VEA/GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Senti Julia (LA,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 90.*

> Au vote, la prise en considération du deuxième volet de cette motion (reste de la motion) est refusée par 58 voix contre 31. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté en faveur du deuxième volet:

Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Emonet Gaéтан (VE,PS/SP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Michel Pascale (SC,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Perler Urs (SE,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 31.*

Ont voté contre:

Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Papaux David

(FV,UDC/SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 58.*

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Motion 2023-GC-273

Article 41 alinéa 4 de la loi sur les finances de l'Etat (LFE du 25.11.1994, version entrée en vigueur le 01.01.2020)

Auteur-s:	Rey Benoît (VEA/GB, FV)
Représentant-e du gouvernement:	Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances
Dépôt:	17.11.2023 (BGC octobre 2023, p. 4089)
Développement:	17.11.2023 (BGC octobre 2023, p. 4089)
Réponse du Conseil d'Etat:	16.04.2024 (BGC mai 2024, p. 1965)

Prise en considération

Rey Benoît (VEA/GB, FV). Je n'ai pas déposé cette motion sur un coup de tête mais à la suite d'une réflexion de longue haleine sur la manière dont le Grand Conseil peut travailler et interagir sur les budgets du canton. Je rappelle que l'approbation du budget du canton est une prérogative du Grand Conseil.

Je proposais donc de modifier de manière simple la loi sur les finances de l'Etat en supprimant l'obligation de compensation d'une charge nouvelle par une réduction d'une dépense, avec impossibilité de compenser cela par la recherche sur une provision et par une augmentation de recettes - le Conseil d'Etat l'a bien précisé -, par une adaptation, pour être conséquent, du coefficient de l'impôt.

Le Conseil d'Etat n'est pas d'accord avec cette manière de faire. Il prétend un certain nombre de choses, notamment que la couverture doit porter sur une réduction de dépenses et pas sur des recettes supplémentaires, que la proposition tend à s'éloigner des principes de politique de gestion financière, notamment la gestion économique et judicieuse des moyens à disposition, et que même si ma proposition ne remet pas fondamentalement en cause la règle de l'équilibre budgétaire, elle conduirait à une dilution de la responsabilité des députés.

Je suis un peu choqué du constat du Conseil d'Etat d'irresponsabilité de notre Grand Conseil, de son souci des finances de l'Etat et de l'Etat en tant que tel. Ces arguments ne tiennent malheureusement pas debout. Ma motion ne vise en aucun cas à dépasser les capacités financières de l'Etat vu qu'elle ne remet pas en question la notion de l'équilibre financier de l'Etat et les dispositions constitutionnelles. Ceci est un élément essentiel. Mais le Conseil d'Etat ne veut pas que le Grand Conseil puisse mettre des priorités et des désirs, comme il le fait depuis des années. Il veut maintenir sa prérogative absolue sur le budget et sur la constitution de réserves et de provisions alors que ces objets sont de notre compétence. Le budget est en quelque sorte une sorte de "mikado" déposé par le Conseil d'Etat. Le Grand Conseil, face à ce "mikado", peut apporter des commentaires sur la fragilité de tels bâtons, sur la pérennité de tels bâtons, sur les pièces qui sont en danger, sur celles qui sont écrasées, mais il lui est formellement interdit d'y toucher. Le Conseil d'Etat prétend que ce n'est pas vrai, que le Grand Conseil a, ces dernières années, plusieurs fois modifié le budget. S'il vous plaît, croyez-en un député qui a quelques années d'expérience dans ce Parlement ! Si nous avons modifié quelquefois le budget, c'était d'un montant égal à celui d'une cacahouète par rapport au coût d'un menu gastronomique. De plus, cela n'a pas été sans poser de graves problèmes, assez lourds de conséquences.

Un seul exemple : l'année passée, le Grand Conseil souhaitait pouvoir apporter quelques compléments dans le domaine culturel. Mon collègue Dietrich, qui n'est malheureusement pas là, ne vous dira pas le contraire, car c'était une proposition qui venait de lui. Qu'a fait le Grand Conseil ? Il a accepté quelques centaines de milliers de francs supplémentaires, mais il a bien fallu trouver une compensation. Et comme d'habitude, cela a été compensé au détriment du SITel. Nous l'avons d'ailleurs fait presque toutes les années lorsqu'on a essayé d'augmenter légèrement une charge. Quelles sont les conséquences de ce type de décisions ? Nous le savons tous. Nous avons tous eu des informations très précises à ce sujet. On nous parle de l'obsolescence

des logiciels du SITel et on nous demande de mettre des moyens supplémentaires pour agir. Notre responsabilité se pose là. Est-ce vraiment une gestion économique des moyens à disposition ?

Je pense que le travail sur le coefficient de l'impôt est essentiel. Notre président de la Commission des finances et de gestion nous disait en 2021 : "J'aimerais simplement rappeler qu'on parle ici de baisses d'impôts [en référence à la baisse de 98 à 96%], mais cette baisse d'impôts est limitée dans le temps. Rien n'empêchera dans ce cas, au budget 2023, de le modifier et de le ramener à 98, voire à 100% s'il y a besoin de moyens supplémentaires". C'est cette sagesse que je vous demande de suivre en acceptant ma motion.

Riedo Bruno (*UDC/SVP, SE*). Ich spreche im Namen der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei.

Meine Interessensbindungen: Ich bin Mitglied der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission.

Die vorliegende Motion basiert auf der Idee, den bisherigen Wortlaut von Artikel 41 Abs. 4 des Gesetzes über den Finanzhaushalt des Staates Freiburg aufzuweichen.

Zur Erinnerung nachfolgend der heutige, gültige Wortlaut: "Der Grosse Rat darf den vom Staatsrat vorgeschlagenen Ausgabenbetrag nicht überschreiten, ohne gleichzeitig eine entsprechende Ausgabenkürzung vorzusehen." Um das geht es also.

Der heutige Wortlaut, welchen ich eben vorgelesen habe, hilft mit, eine Stabilisierung der jährlichen Voranschlagswerte und somit sinnvolle Ausgabenlimits zu erreichen. Diese Voranschlagswerte werden dann jeweils vom Staatsrat auf Basis des gesetzlichen Auftrages im Herbst dem Grossen Rat unterbreitet.

Der Vorschlag von Grossrat Benoît Rey würde zu einer tiefgreifenden Revision und einer erheblichen Schwächung des bewährten Ausgleichsmechanismus führen. Der Grosse Rat könnte dadurch neu Mehrausgaben im Voranschlag durchsetzen, welche nicht mehr durch eine gleichzeitige Ausgabenkürzung getragen werden können. Mehrkosten zu Lasten der Steuerzahler wären vorprogrammiert.

Liebe Grossrätinnen und Grossräte, wir dürfen das Tor für automatische Steuererhöhungen nach Beschlüssen über Mehrausgaben im Voranschlag durch uns, durch den Grossen Rat, nicht öffnen. Dies würde zu einer Destabilisierung des Steuerniveaus im Kanton Freiburg führen.

Aus diesen Gründen unterstützt die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei die Haltung des Staatsrates und lehnt die vorliegende Motion ab.

Freiburghaus Andreas (*PLR/PVL/FDP/GLP, SE*). Ich spreche im Namen der Freisinnig-Demokratischen und Grünliberalen Fraktion und bin Mitglied der "Commission des finances et de gestion" (CFG), wie mein Vorredner auch, welche doch recht vertieft mit dem Gesetz über den Finanzhaushalt arbeitet.

Auf Anhieb erzeugt der Motionstext unseres Kollegen Benoît Rey eine gewisse Sympathie – nicht eine so hohe wie die persönliche unter uns, aber trotzdem. Mit Recht weist er in der Begründung der Motion auf die kaum vorhandenen Möglichkeiten des Grossen Rates für Anpassungen am Budget hin, muss doch jede durch das Parlament zusätzlich ins Budget aufgenommene Ausgabe kompensiert werden. Seine Überzeugung deckt sich im Grundsatz mit der DETTEC-Aussage: "Wer bestellt, bezahlt." Hier jedoch muss im Fall der Annahme der Motion der Steuerzahler die Ausgabefreudigkeit des Grossen Rates bezahlen.

Aus der Sicht unserer Fraktion eine schlechte gute Idee. Daher wäre die Annahme der Motion, respektive die Gesetzesanpassung aus der Sicht unserer Fraktion ein Spiel mit dem Feuer – dies in Anbetracht der Gefahr eines überbordenden Staatshaushalts. In der Tat sind wir des Öfteren in diesem Saal doch recht ausgabefreudig. Ohne dieses zugegebenermassen zuweilen auch einschränkende Kompensationskorsett besteht die grosse Gefahr, dass wir Grossrätinnen und Grossräte die Büchse der Pandora öffnen und die Kontrolle über die auch aus der Sicht der Bevölkerung vernünftige Entwicklung der Staatsfinanzen verlieren.

Wenn ich das Ganze auf die Gemeindeebene herunterbreche: in Bezug auf die Gemeinde ist es der Gemeinderat, der eine Änderung oder eine Erhöhung des Steuersatzes vorschlägt. In unserem Falle, beim Kanton, sind wir der Auffassung, dass es der Staatsrat sein muss, der dies tut, wenn eine Steuererhöhung aus seiner Sicht angezeigt ist.

Die Freisinnig-Demokratische und Grünliberale Fraktion wird die Motion mit überwiegender Mehrheit ablehnen.

Schroeter Alexander (*PS/SP, LA*). Ich spreche im Namen der Sozialdemokratischen Fraktion.

Meine Interessenbindung: Abgesehen von der Tatsache, dass ich, wie wahrscheinlich alle hier drin, als Steuerzahler des Kantons von allfälligen Änderungen des Steuerfusses betroffen wäre, habe ich keine Verbindungen zum Inhalt der Motion.

Die aktuelle Formulierung von Artikel 41 Abs. 4 des Gesetzes über den Finanzhaushalt, den ich hier nicht nochmals vorlese, liegt vor. Sie haben ihn gehört. Dieser Grundsatz hat sich bewährt, das ist sicher, und vor allem dann auch konkret, wenn es um vom Grossrat vorgeschlagene Zusatzaufgaben geht, die unter dem Stichwort "nice to have" abzubuchen wären. Was aber, wenn auf gesellschaftliche, soziale oder andere Herausforderungen reagiert werden muss?

Dass der Grosse Rat verpflichtet wird, sorgfältig mit dem Geld des Staates umzugehen, ist nachvollziehbar, wie es im Bericht auch steht. Aber eben, wie gesagt, was ist, wenn es um schnelles Reagieren auf gesellschaftliche, wirtschaftliche oder sonstige Herausforderungen geht, die die Mehrheit des Grossen Rates als wichtig erkannt hat?

Wenn ich es mir erlauben darf - wir haben heute Morgen mit einem nicht ganz passenden Vergleich begonnen, Herr Bürgisser, werde ich, in dem Sinne, auch einen vielleicht nicht ganz passenden Vergleich anbringen: In Sachen Schulsozialarbeiter wurde ich als Schulpräsident der Gemeinde Murten lange vertröstet. Es hiess immer, das Geld ist nicht da, der Finanzplan sieht es nicht vor. Und irgendwann kam dann die Schulsozialarbeit trotzdem. Aber was ist geschehen, in der Zeit, als wir vertröstet wurden? Es gehen ganz wichtige Zeitfenster, leider, zu. Wir verpassen den einen oder anderen wichtigen Fall, den wir hätten unterstützen können. Und genau darum geht es, dass man reagieren kann, wenn es angesagt ist.

Es geht also nicht um das Verwässern der Verpflichtung des Grossen Rates, wie ich zitiere, sondern es geht um ein zusätzliches Instrument, das dem Grossen Rat zur Verfügung stehen soll, damit dieser seine Verantwortung wahrnehmen kann. Es würde mich übrigens überraschen, wenn der Grosse Rat dieses Instrument überbeanspruchen würde.

Von meinem Demokratieverständnis her ist der insinuierte Vorwurf oder das Misstrauen nicht haltbar, der Grosse Rat sei grundsätzlich nicht kostenbewusst und habe kein Verantwortungsbewusstsein für ein attraktives Steuerniveau und nachhaltige Staatshaushaltsausgaben. Das ist unser aller Anliegen. Und um die Verantwortung wahrnehmen zu können, als Grosser Rat, braucht es eben entsprechende zusätzliche Instrumente oder, um das Bild von Herrn Rey aufzunehmen, neue Regeln in diesem Mikado. Und genau das ist es, was Demokratie ausmacht. Wir haben Regeln. Wir haben Gesetze. Aber wir müssen auch immer wieder schauen: Sind diese Gesetze noch angebracht oder müssen sie abgeändert werden? Und hier stehen wir genau vor dieser Frage, um die Verantwortung besser erfüllen zu können. Als Parlament braucht es hier, unserer Meinung nach, ein zusätzliches Instrument, so wie Herr Rey dies vorschlägt.

Und in diesem Sinne unterstützt die Sozialdemokratische Fraktion die Motion von Herrn Rey.

Dietrich Laurent (*Le Centre/Die Mitte, FV*). Je m'exprime au nom du groupe Le Centre. Je n'ai pas d'intérêts particuliers avec cet objet.

Je dois avouer que j'ai du respect et une certaine admiration face aux différentes tentatives de M. Rey - certaines se sont avérées fructueuses d'ailleurs, encore récemment - pour donner plus de marge de manœuvre aux députés lors de l'examen du budget afin de pouvoir influencer les résultats. Je crois que nous ressentons tous une certaine frustration lorsque nous avons envie de modifier ces montants. D'ailleurs, la CFG essaie de donner les meilleurs conseils possibles en disant par exemple que tel montant ne peut être touché car c'est lié ou en invoquant d'autres raisons.

J'aimerais cependant amener deux arguments complémentaires à ceux des groupes Libéral-Radical et Verts-Libéraux et de l'Union démocratique du centre. Le groupe Le Centre partage leur avis. Tout d'abord, nous influençons les finances de l'Etat presque à chaque session en déposant des motions, des postulats, des questions. Dès lors, nous avons une grande influence sur le budget et les finances de l'Etat. Nous les revoyons d'ailleurs souvent à la hausse. Deuxièmement, modifier cet article en particulier est relativement compliqué car il y a un risque de déstabilisation de l'ensemble du système. Il faudrait donc une fois examiner la loi de manière générale et voir quels sont les meilleurs leviers à activer. Dans ce sens, je crois que la CFG a agendé une séance qui traitera de ce sujet début juillet. Je vous proposerais donc que plutôt que d'y aller par "saucissonnage" en touchant l'un ou l'autre élément, d'avoir une fois une vision globale de l'appareil législatif des finances de l'Etat.

Le groupe Le Centre refusera donc cette motion.

Vuilleumier Julien (*VEA/GB, FV*). Je m'exprime en mon nom. Je souhaiterais revenir sur trois principes.

Le premier est le principe de la séparation des pouvoirs, assez fondamental dans le modèle démocratique. Il y a effectivement un pouvoir budgétaire qui est partagé, de même qu'une responsabilité budgétaire partagée. C'est notre rôle en tant que Grand Conseil de porter cette responsabilité budgétaire. Comme l'a dit le député Dietrich, nous pouvons augmenter le budget par le biais de nos interventions, même en dehors du traitement du budget.

Par contre, nous devons assumer ces décisions, assumer le fait qu'il puisse y avoir des hausses fiscales. Il me semble en effet que toutes les interventions amenant à des hausses ne viennent pas que de la gauche. Au sein de la majorité bourgeoise de ce Parlement émanent aussi des interventions qui veulent augmenter les charges de l'Etat. Par contre, sur la question fiscale, il y a tout de même un grand tabou, celui où il y aurait une impossibilité générale absolue de principe de corriger l'imposition autrement qu'à la baisse.

Il y a donc non seulement un principe de séparation des pouvoirs, mais aussi un principe de cohérence. Si nous voulons corriger, si nous voulons plus de prestations, nous devons aussi assumer parfois la nécessité de modifier la part fiscale. Je pense que c'est une logique assez claire et cohérente. Comme cela a été dit précédemment : qui ordonne paie. Il faut donc accepter le fait qu'on doive parfois payer plus, et ce mécanisme proposé par le député Rey a une vraie cohérence.

Il implique également une responsabilité. On l'a vu dans les implications que nous avons actuellement à chercher des compensations, nous arrivons à des éléments assez ridicules. Aller "dépouiller" le SITel chaque année parce que c'est là qu'on pense pouvoir aller chercher, cela n'est ni cohérent, ni responsable.

Encore une fois, au nom de ces trois principes que sont la séparation des pouvoirs, la cohérence et la responsabilité, je vous invite à accepter cette motion.

Rey Benoît (VEA/GB, FV). Je voulais juste corriger un élément à la suite des prises de position de mes collègues Riedo et Freiburghaus.

Si l'on prend la peine de lire la modification telle que je l'ai proposée, on s'aperçoit que si le Grand Conseil modifie le chiffre des dépenses - je n'ai pas précisé si c'était vers le haut ou vers le bas -, il doit faire une adaptation du coefficient de l'impôt correspondant au total du montant des modifications. Ainsi, si l'on a la finesse d'examiner cette proposition, rien n'empêche certains partis que je connais bien de modifier le montant d'une dépense à la baisse et ensuite de proposer, comme cela a été fait à différentes reprises, une diminution importante du taux de l'imposition.

Il ne s'agit donc en aucun cas de vouloir aggraver les finances de l'Etat, mais juste d'être cohérent par rapport à nos propositions.

Brodard Claude (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). J'interviens en tant que président de la Commission des finances et de gestion. J'aimerais rappeler quelques éléments.

Je comprends les préoccupations du député Rey, membre de la CFG : il est extrêmement difficile de modifier un budget, même si cela n'est pas impossible. Au sein de la CFG, autant à gauche qu'à droite, nous avons conscience de certaines priorisations de dépenses. Certaines prestations doivent être développées, d'autres diminuées. Je suis persuadé que l'on peut trouver des compromis au sein de ce Parlement.

Sur la hausse ou la baisse d'impôts, il y a d'autres leviers à actionner que la proposition que vous citez. Vous avez par exemple la possibilité de déposer un mandat sur la modification du coefficient d'impôt. Cela a été fait tant par la gauche que par l'UDC récemment, même si cela n'a pas été accepté. C'est néanmoins un levier qui existe. Il y a également la modification de la loi sur les impôts cantonaux, où il est possible de modifier les barèmes pour réduire la fiscalité ou pour l'augmenter. Les deux sont possibles.

Enfin, il est vrai que la CFG se réunira durant le mois de juillet - ce sera sa journée au vert - pour examiner la loi sur les finances de l'Etat dans son ensemble. Elle verra ainsi quelles adaptations sont nécessaires. Je pense également que l'une ou l'autre adaptation doit être faite, mais pas de manière ponctuelle sur un alinéa. On doit voir la loi dans son ensemble. La CFG pourrait peut-être déposer un instrument parlementaire sur ce sujet.

Cependant, à titre personnel, je vais rejeter cette motion.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Je remercie tous les intervenants. Permettez-moi de répondre de manière synthétique aux questions qui ont été posées.

M. le Député Rey, motionnaire, se dit choqué des affirmations du Conseil d'Etat lorsqu'il parle de dilution de la responsabilité. En 1994, la loi a été modifiée car elle datait de 1960. Cet alinéa a été introduit justement pour mieux renforcer la responsabilité. Sous cet angle, l'un de vos (lointains) prédécesseurs a eu le souci inverse du vôtre. Le Conseil d'Etat partage ce souci et estime qu'il est encore actuel. Le but n'était pas de choquer mais de simplement rester dans la logique du Grand Conseil de l'époque.

Selon vous, on ne vous laisse pas prioriser. Or, votre solution supprime la priorisation : chaque député fera ses propositions et à la fin, on fera l'addition et on adaptera le coefficient, tandis que le statu quo oblige le député qui propose une dépense supplémentaire à en diminuer une autre. Cela équivaut à prioriser, cela revient à dire que telle dépense est plus importante que telle autre. C'est donc bien la situation actuelle qui responsabilise davantage que ne peut le faire la proposition de M. le Député Rey.

En outre, j'ai trouvé les effets suivants à cet alinéa 4 :

- > L'effet d'équilibre : votre proposition le respecte totalement.
- > L'effet de frein à l'endettement, puisque l'alinéa oblige le député à lier sa proposition de dépense - à la hausse je pense - au financement qu'il va devoir soutenir et prioriser pour permettre cette dépense. Si vous défaites ce lien, le financement

n'est plus un problème. Survient alors une acceptation compensatoire globale par le biais du coefficient. Ce frein - la nécessité d'établir le lien - a en quelque sorte été cassé.

- > Ce frein - ou ce lien - a aussi pour effet de contenir la charge fiscale. Il ne suffit pas seulement d'augmenter le coefficient, il faut aussi se soucier d'une gestion économe de la charge fiscale. Cet alinéa va également dans ce sens et c'est pour nous un élément important. J'en conviens que ce n'est pas évident. Je me souviens de séances auxquelles j'ai participé, en tant que membre de la CFG, avec mon chef de groupe Jean-Louis Romanens. Nous nous triturons les méninges pour trouver des compensations par-ci par-là. Ce n'est pas facile, j'en conviens. La motion ne peut que séduire un député car elle lui permet de soumettre des propositions. Le Conseil d'Etat estime néanmoins qu'un frein en termes de responsabilisation s'impose comme il avait été défini. Nous pouvons aussi aller à la baisse. Je n'ai pas souvenir de propositions de suppressions de dépenses, dépenses en hausse qui doivent être compensées par une dépense en baisse. Si c'est une recette, ce n'est pas une dépense. Si c'est une attribution aux provisions, ce n'est pas une dépense puisque nous mettons de côté l'argent que l'on dépensera plus tard. Si l'on a le bénéfice de l'exercice, ce n'est pas une dépense non plus, c'est plutôt une recette. Enfin, nous avons le cas, expérimenté l'année passée, de la charge liée. Celui-ci doit être nuancé mais il a montré qu'avec une charge liée, la dépense doit de toute façon être faite. Le caractère compensatoire n'est plus donné. Je ne veux bien entendu pas entrer dans les détails.

Le Conseil d'Etat, M. le Député Dietrich, l'a relevé également : l'activité du Grand Conseil consiste, pendant toute l'année, à adapter des projets ou à les définir différemment. Au Grand Conseil, nous avons aussi la liberté de développer et de modifier des projets du Conseil d'Etat, parfois de les renvoyer afin qu'ils soient améliorés. Cette liberté s'exerce tout le temps, et elle influence de manière déterminante la situation, les dépenses futures de l'Etat et le rôle qu'a le Conseil d'Etat de vous présenter un budget équilibré.

Pour le Conseil d'Etat, ce n'est pas le bon moment - vous allez me dire que ce n'est jamais le bon moment -, avec les difficultés qui pointent, l'horizon qui s'assombrit, de supprimer un frein à l'endettement comme celui-ci. Ce frein permet de hausser les dépenses sans qu'il n'y ait une réflexion plus approfondie.

Je ne suis pas exhaustif mais ce sont les arguments que je souhaitais mentionner. Je vous invite donc à rejeter cette motion.

- > Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 61 voix contre 31. Il y a 1 abstention.

Ont voté en faveur de la motion:

Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Bonny David (SC,PS/SP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Menétray Lucie (SC,PS/SP), Michel Pascale (SC,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Perler Urs (SE,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetz Carole (BR,VEA/GB), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 31.*

Ont voté contre:

Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michellod Savio (VE,PLR/

PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 61.*

S'est abstenu:

Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 1.*

> Cet objet est ainsi liquidé.

Divers 2013-GC-41

Clôture de la session

Président du Grand Conseil. Wir sind am Ende einer intensiven Maisession angelangt. Ich danke euch recht herzlich für die gute, konstruktive Zusammenarbeit.

Es haben in den letzten Wochen zahlreiche Musikfeste stattgefunden und es finden auch in den nächsten Wochen zahlreiche Musikfeste statt. Darum wünsche ich Euch zwischenzeitlich eine musikalische Zeit. Und denjenigen, die diese Woche ans zeitgenössische Feldschiessen gehen, wünsche ich gut Schuss!

Die Sitzung ist geschlossen. Danke schön.

> La séance est levée à 11 h 10.

Le Président:

Adrian BRÜGGER

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Alain RENEVEY, *secrétaire parlementaire*